

## ARTAGNAN - Commune

Séance du 05 septembre 2024

Membres en exercice :  
14

Date de la convocation: 28/08/2024

*cinq septembre deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE*

Présents : 11

Votants: 12

Pour: 12

Contre: 0

Abstentions: 0

Refus : 0

**Présents :** Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL,  
Lucien COMBESSIES, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Sylvain  
DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ,  
Fabienne VIGNOLO

**Représentés:** Isabelle BETTONI représentée par Christine APARICIO

**Excusés:**

**Absents:** Christian DOURS, Stéphane SARDOU

**Secrétaire de séance:** Carlos MARTINS

### Objet: Information sur les décisions du Maire - DE\_025\_2024

Monsieur expose les décisions qu'il a été amené à prendre depuis la dernière réunion du conseil municipal, dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties :

DEC\_021\_2024 : Fongibilité des crédits VC 2024-001 du 30 avril 2024

DEC\_022\_2024 : DIA 65 035 24 00003 du 04/05/2024

DEC\_023\_2024 : DIA 65 035 24 00004 du 15/05/2024

DEC\_024\_2024 : DIA 65 035 24 00005 du 14/06/2024

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil municipal prend note des décisions prises.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 13/09/2024

Le secrétaire de séance,  
Carlos MARTINS

Signature

Le Maire,  
Stéphane ETIENNE

Signature

